

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de  
SAINT-CLAUDE

Canton de  
MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA  
N° INSEE 39 561

**Délibération N°  
41-2024**

**Nombre de Membres**

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 9
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0

Date de convocation :

31/10/2024

Date d'affichage :

31/10/2024

**Objet de la délibération**

**Ouverture des crédits  
d'investissement 2025**

**Résultat du  
vote**

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le 12/11/2024

ID : 039-213905615-20241107-41\_2024-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Extrait du Registre  
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS,

Étaient représentés : Aïcha BURDAIRON, Dominique LACROIX

Procurations données :

- de Aïcha BURDAIRON à Rachel HUGUES
- de Dominique LACROIX à Jean-Robert BONDIER

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Jan VINCENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L16-12-1 ;  
Vu la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 et notamment son article 37 qui modifie l'article L1612-1 du CGCT

Vu la délibération n° 52-2022 du 11 octobre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant le budget primitif d'investissement 2024 de 122 122,30 € ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

**DÉCIDE**

D'ouvrir des crédits d'investissements 2025 pour les dépenses d'investissements aux articles suivants :

- 2111 : Terrains nus : 1 000,00 €
- Article 204181 : 5 500 €
- Article 2117 : Bois et Forêt : 2 500,00 €
- Article 2128 : Agencement et agencement de terrain : 2 500,00 €
- Article 21318 : Bâtiments publics autres : 2 500,00 €
- Article 21312 : Bâtiments publics scolaires : 2 000,00 €
- Article 21351 : Installation générale, agencement des constructions : 2 500,0 €
- Article 2151 : Réseaux de Voirie : 2 000,00 €
- Article 21538 : Autres réseaux : 1 500,00 €
- Article 2158 : Matériels et outillages : 3 000,00 €
- Article 21828 : Matériel de transport : 2 530,00 €
- Article 21841 : Mobilier scolaire : 1 500,00 €
- Article 21848 : Mobilier autres : 1 500,00 €

Pour un total de 30 530 € qui est inférieur au plafond autorisé de 25% des dépenses d'investissements prévues au budget primitif 2024.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 07/11/2024

Le secrétaire de séance  
Jan VINCENT

Pour extrait conforme, le Maire,  
Jean-Robert BONDIER

